

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CHIGNY

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du**24 janvier 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de St Etienne de Chigny dûment convoqué le dix-sept janvier deux mil dix-neuf, s'est réuni à la Salle du Bellay en séance ordinaire, sous la présidence de M. Patrick CHALON, Maire.

Etaient présents : M. Patrick CHALON, Maire, Mme Huguette MAUDUIT et M. Didier MORISSONNAUD, Adjoint au Maire,
Mmes Brigitte BESQUENT, Florine CHAUDAT DULBECCO, Brigitte ROILAND et Lucile TESTE et MM Serge DARCISSAC, Didier LEMOINE, Philippe PARENT et Régis SALIC, Conseillers Municipaux.
Etaient excusés : Mme Agnès DEMIK donne pouvoir à M. Didier MORISSONNAUD
Mme Lydia PULUR DESGROPPES
Mme Anne-Sophie FRANCOIS
M. Patrick DEBOISE

LECTURE ET COMMENTAIRES DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

Monsieur le Maire ouvre la séance, rappelle les délibérations prises lors du conseil municipal du 13 décembre 2018 et donne la parole aux membres présents.

Vu l'assentiment constaté des Membres présents,

Le Conseil Municipal décide d'accepter, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018, tel qu'il est transcrit au présent registre des délibérations.

Puis il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Huguette MAUDUIT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, Mme Aurélie BRETTE BOURSIN, qui assistera à la séance mais sans y participer.

Délibération n° 2019-01-001**1°) Tours Métropole Val de Loire –Convention de gestion du théâtre de verdure à Saint Etienne de Chigny**

Le théâtre de verdure est issu d'un partenariat entre le conseil départemental, le SIVOM de Fondettes, Luynes, Saint Etienne de Chigny dans le cadre de sa compétence patrimoine et la commune de Saint Etienne de Chigny dont l'objectif était la valorisation du site au titre des espaces naturels sensibles.

Financé par le département, l'investissement a abouti à un équipement culturel de qualité, atypique, intégré naturellement aux espaces environnants. Jusqu'au 31 décembre 2016, les frais de gestion étaient pris en charge par le SIVOM et refacturés aux communes membres à raison de 50 % pour Saint Etienne de Chigny et 25 % pour Luynes et Fondettes.

Avec la dissolution du syndicat, la compétence patrimoine et donc la charge d'entretien du site sont revenues à la commune au 1^{er} janvier 2017. La gestion du théâtre est lourde sur le plan financier et technique. Un entretien complet nécessite un élargissement de la prestation externalisée que le budget ne peut supporter sans soutien.

C'est pour cette raison que la commune a sollicité la métropole pour la prise en charge du théâtre de verdure.

Ainsi, consciente de la valeur ajoutée que représente le site en matière d'équipement, Tours Métropole Val de Loire a décidé, dans le cadre de sa compétence de construction, aménagement, entretien et fonctionnement des équipements culturels d'intérêt métropolitain, de reconnaître d'intérêt métropolitain, l'ensemble immobilier dénommé « théâtre de verdure » sur notre commune.

La reconnaissance de l'intérêt communautaire implique entre autres :

- Le transfert des biens et droits nécessaire à l'exercice de la compétence dans le patrimoine de la métropole. Ce transfert est gratuit.
- La gestion de l'équipement par la commune qui reste ainsi responsable de la programmation culturelle du site.
- La prise en charge des frais de gestion de l'équipement par la métropole.
- La participation éventuelle de la métropole aux travaux d'amélioration après négociation sur l'opportunité de l'intervention.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- VALIDE le transfert des parcelles AC 327 (348 m²), AC 329 (402 m²), AC 331 (470 m²), AC 333 (289 m²), AC 335 (142 m²), AC 337 (267 m²), B 1948 (25 249 m²) ex B 1668 divisée, B 849 (796 m²), B 851 (1994 m²), B 850 (507 m²) à la métropole selon les modalités exposées ci-dessus.
- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce transfert.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe ainsi que tout acte y afférent.

Délibération n° 2019-01-002

2°) Convention d'objectifs et de financement – contrat enfance jeunesse entre la commune de Saint Etienne de Chigny, la commune de Luynes et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Le Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil et en recherchant l'épanouissement et l'intégration social des enfants et des jeunes.

Pour répondre aux besoins d'accueil de la commune en garantissant un service de qualité, la commune et la CAF ont travaillé une série d'objectifs ambitieux financés pour partie par la CAF – prestation de service CEJ :

Volet enfance (participation CAF : 2 797,38 €)

- RAM de Fondettes : développement d'un partenariat étroit entre le service jeunesse et l'animatrice du RAM. Cette dernière porte une attention particulière à l'évolution de l'offre d'accueil en tension sur la commune.
- Multi accueil Les P'tits Loups : la commune réserve 55 heures hebdomadaires dans la structure pour les enfants stéphanois de moins de 4 ans.
 - ➔ Objectif a minima 2018-2021 : maintenir les structures dans leur fonctionnement actuel.
 - ➔ Projet : la commune souhaite diversifier ses modes d'accueil pour les plus jeunes en travaillant sur l'offre petite enfance.

Volet jeunesse (participation CAF : 10 821,76 €)

- Accueil de Loisirs sans Hébergement : reprise de la structure gérée par l'association La Petite Récréée avec pour volonté de créer un ancrage territorial et un partenariat local fort.
 - ➔ Objectif a minima 2018-2021 : maintenir la structure telle qu'elle existe à ce jour.
 - ➔ Projet : développer les actions extrascolaires : ouverture plus large sur les petites vacances, développement des mercredis.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE le Maire à signer la convention ci-jointe dont les objectifs sont présentés ci-dessus pour une mise en application au 1^{er} janvier 2019

Délibération n° 2019-01-003

3°) Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget

Préalablement au vote du budget primitif 2019, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Afin de faciliter la gestion des projets d'investissement jusqu'au vote du budget, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2018.

À savoir :

- Chapitre 21 : 1 210 727,26 € plafonnés à 25 % soit 302 681,82 €

L'autorisation concerne la dépense suivante :

- 2113 opération 10006 : **789,00 €** (frais de bornage théâtre de verdure)

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à mandater la dépense ci-dessus sur l'exercice 2019 avant le vote du budget primitif.

4°) Accession sociale à la propriété – vente de 20 logements individuels par Val Touraine Habitat

Par courrier en date du 4 janvier 2019, Val Touraine Habitat informe la commune de Saint Etienne de Chigny de son intention de mettre en vente 20 logements individuels situés rue Jean Binet et rue Jeanne de la Lande.

Le conseil municipal s'il comprend la nécessité de renouveler le parc locatif social et le besoin de financement de l'organisme dû au désengagement de l'Etat souhaite toutefois attirer son attention sur les points suivants :

- Les acquéreurs sont potentiellement des ménages « fragilisés » aux revenus modestes. Or, la vente concerne des logements vieillissants caractérisés par une isolation en mauvais état. Le prix de vente devra bien entendu tenir compte du diagnostic énergétique et des frais à

engager par les futurs propriétaires pour rendre leur logement performant sur le plan énergétique.

- Il est fondamental que le bailleur social investisse sur le territoire de Saint Etienne de Chigny et compense ainsi les cessions. La commune soucieuse des mixités sur son territoire souhaite maintenir un pourcentage de logements sociaux à hauteur de 20 % du nombre de logements à bâtir.

Délibération n° 2019-01-004

5°) Réouverture de la gare Fondettes - Saint Cyr

Vœu conjoint avec les communes de Fondettes et Saint Cyr sur Loire

Le conseil municipal de Saint Etienne de Chigny prend connaissance de la motion portée par les conseils municipaux de Saint Cyr sur Loire et Fondettes :

La gare de Fondettes / St-Cyr-sur-Loire se situe sur la commune de Fondettes, à la limite territoriale entre les deux communes, sur la ligne SNCF Tours-Le Mans et Tours-Bretigny via Vendôme.

Elle a été fermée il y a plus de 20 ans en raison d'une part de sa très faible fréquentation, d'autre part de l'allongement de 4 à 5 minutes des temps de parcours pour les trains qui la desservait, ce qui les rendait moins attractifs.

Cette faible fréquentation s'expliquait par la situation excentrée de la gare par rapport aux zones habitées des deux communes et par sa difficile accessibilité.

Depuis le contexte a énormément changé.

Le bassin desservi s'est considérablement peuplé, que ce soit les communes de St-Cyr-sur-Loire ou Fondettes en croissance démographique régulière, mais également tout le bassin nord-agglomération de deuxième, voire de troisième couronne.

L'ouverture du périphérique nord-ouest en décembre 2011 contribue très largement à agrandir sa zone d'attractivité en passant à proximité immédiate de l'équipement grâce à l'échangeur n° 10 (porte de Luynes).

La gare de Fondettes / Saint-Cyr-sur-Loire est située idéalement pour permettre le cheminement d'usagers depuis ou vers la ville de Tours ou tout autre point de l'agglomération tourangelle. Dans un rayon de 1 500 mètres autour d'elle, ce sont près de 1 600 habitants, 820 scolaires post-bac et 630 emplois qui ont été recensés à Fondettes, et 3 400 habitants et 500 emplois à Saint-Cyr-sur-Loire.

La gare est actuellement desservie par la ligne Fil Bleu n° 11 (fréquence 25 min), mais avec une possibilité de connexion avec les lignes 50 et 55 qui desservent les quais de Loire entre Luynes et Tours et dont les temps de parcours sont perturbés aux heures de pointe avec les embouteillages.

Un parking est aujourd'hui opérationnel à proximité immédiate de la gare, côté ouest, avec un parking aménagé par la commune de Fondettes pour accueillir 50 véhicules et stationner des cars favorisant l'intermodalité professionnelle, touristique et étudiante à destination :

- du lycée agricole Région Centre (900 étudiants),
- de l'Université (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education) (750 étudiants),
- du pôle d'activités des Deux Croix (300 emplois) sur Fondettes qui accueillera prochainement un ESAT de 85 emplois,
- du futur pôle d'activités d'intérêt métropolitain de la Haute Limougière qui concernera à terme plus de 1 000 emplois,
- de l'Espace Naturel Sensible d'intérêt départemental du Val de la Choisille,
- du parcours de la Loire à Vélo.

Ce parking pourra être aisément étendu à 120 places. Par ailleurs, Tours Métropole Val de Loire a d'ores et déjà prévu d'y installer un abri vélos.

De vastes terrains sont encore disponibles de l'autre côté de la ligne de chemin de fer (côté est) avec l'ancienne base de vie du chantier du périphérique qui autoriserait la création d'un autre parking-relais d'environ 200 à 300 places en connexion immédiate avec la gare.

La difficulté d'accès au centre de la Métropole par la route (RD 952, RD 938 ou RD 88) permet d'imaginer ainsi une nouvelle vocation multimodale pour cette gare située par train à 7 minutes de la gare centrale de TOURS.

La billettique permet désormais de prendre le train avec un ticket Fil Bleu après entente des deux Autorités organisatrices de transport (AORT), Région Centre Val de Loire et Métropole.

Le souhait des deux communes relayé par la Métropole est donc que les trains s'arrêtent de nouveau dans cette gare située au cœur d'un bassin de vie et d'emploi important.

La gare de Fondettes / St Cyr pourrait ainsi devenir un hub intermodal entre bus, cars, voitures, bla bla car, vélos, où pourraient converger les habitants de Fondettes et de St Cyr, bien sûr, mais également de La Membrolle, Mettray, Luynes, Saint Etienne de Chigny et pourquoi pas La Riche... Après les travaux nécessaires (parkings bus, cars, voitures, deux roues), éclairage, vidéo-surveillance, réfection des quais, distributeur de billets Fil Bleu, information voyageurs, abris voyageurs...), cette gare pourrait largement contribuer au désengorgement de la rive gauche de la Loire et du centre de Tours tout en réduisant la pollution et en offrant un service public de qualité à la population.

Fort de ce qui précède et bien que le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Tourangelle (SCOT) ne prévoie pas explicitement l'exploitation d'une halte ferroviaire à Fondettes, sa réouverture participe à la réalisation de ses objectifs :

- Conforter la valeur universelle du Val de Loire patrimoine mondial de l'UNESCO (ENS Val de Choisille),
- Gérer les itinéraires et les sites stratégiques ou déqualifiés pour lire et comprendre les paysages (accès à la Loire à Vélo),
- Conforter « la Ville déjà là » avec le pôle relais de Fondettes,

- Dynamiser la ville autour des Gares,
- Faire la ville des proximités pour favoriser les déplacements de courte distance,
- Déployer une offre multimodale adaptée sur tous les territoires,
- Faire des pôles intermodaux les points d'articulation de la métropole et de la proximité,
- Mieux gérer les déplacements liés aux activités économiques,
- Faire de l'étoile ferroviaire le socle de nouvelles mobilités d'agglomération.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- S'ASSOCIE au présent projet visant à obtenir de la part de la Métropole Val de Loire et de la Région Centre Val de Loire la remise en service de la gare Fondettes/Saint Cyr sur Loire.

6°) Etat des décisions prises par la maire en vertu des délibérations des 10 avril 2014, 19 juin 2014 et 19 octobre 2017

Décision n°2018-21 du 27 novembre 2018

Avenant n°2 au marché à procédure adaptée – travaux pour la mise aux normes et rénovation de l'école élémentaire

Décision n°2018-22 du 28 novembre 2018

Fixation des tarifs des produits vendus lors de la manifestation organisée par le conseil municipal des jeunes le 21 décembre 2018

Décision n°2018-23 du 12 décembre 2018

Demande de subventions et plan de financement réfection des luminaires de la salle Ronsard

7°) Informations et points divers

Travaux / urbanisme

- L'enquête publique conjointe Plan Local d'Urbanisme/schéma directeur des eaux pluviales/ extension du cimetière au Vieux-bourg s'est terminée le 18 janvier 2019. 60 personnes ont déposé des observations. Sur cette base, le commissaire enquêteur a fait parvenir en mairie ses questions. Les réponses qui lui seront apportées lui permettront de formuler un avis sur les différents projets.
- City park : la construction est aujourd'hui achevée. Les enfants ont déjà investi l'équipement. Une réflexion est engagée sur l'aménagement des abords.
- Assainissement collectif au Vieux-bourg : les travaux débutent le 4 février 2019.

- Ecole élémentaire : l'enduit retenu pour le ravalement des façades du bâtiment n'a pas été validé par les ABF qui demandent une modification de la composition.

Jeunesse :

- Renouveau du conseil municipal des Jeunes : Didier Morissonnaud précise que certains membres souhaitent se représenter. Les élections auront lieu fin février.
- Le soirée cinéma du 21 décembre organisée par le conseil municipal des jeunes a rencontré un franc succès. 60 personnes étaient présentes.
- PEDT : une réunion de présentation aura lieu le 6 février. Elle associera les associations et parents d'élèves et permettra de mettre en place un comité de pilotage qui orientera le projet pour une présentation au conseil avant fin août 2019. La commune est accompagnée par la ligue de l'enseignement.

CCAS :

- Huguette Mauduit remercie les élus et membres du conseil des jeunes qui ont participé à la distribution des colis aux anciens le 5 janvier.

Culture :

- Art en Troglô : la manifestation se déroulera les 18 et 19 mai 2019. 30 artistes répartis sur 22 sites sont déjà programmés. 2 navettes seront mises en place.

Interventions de Philippe Parent

- Dans le cadre du mouvement des gilets jaunes, Philippe Parent souhaite avoir un retour des doléances portées sur le cahier mis à disposition du public en mairie. Il regrette une communication qu'il juge peu visible – aucune information dans la Nouvelle République, peu de lignes consacrées au sujet dans l'Actu. Patrick Chalon regrette lui aussi l'absence d'information dans la Nouvelle République. Il indique avoir rencontré Fabienne Colboc, députée de la 4^{ème} circonscription d'Indre-et-Loire. Dans le cadre du grand débat national, une réunion est organisée le 22 février salle du Bellay. Le thème principal sera la fiscalité mais tous les sujets seront abordés.
- Philippe Parent souhaite savoir si les habitants du Vieux Bourg seront indemnisés des désagréments occasionnés par les travaux d'assainissement collectif au Vieux-bourg - dégrèvement de taxe d'habitation par exemple. Patrick Chalon indique qu'il n'est pas possible de mettre en place une compensation fiscale.

La séance est levée à 20h20.

RECAPITULATIF DE SEANCE

Délibération n° 2019-01-001

Tours Métropole Val de Loire –Convention de gestion du théâtre de verdure à Saint Etienne de Chigny

Délibération n° 2019-01-002

Convention d’objectifs et de financement – contrat enfance jeunesse entre la commune de Saint Etienne de Chigny, la commune de Luynes et la Caisse d’Allocations Familiales (CAF)

Délibération n° 2019-01-003

Autorisation d’engagement de dépenses d’investissement avant le vote du budget

Délibération n° 2019-01-004

Réouverture de la gare Fondettes - Saint Cyr : Vœu conjoint avec les communes de Fondettes et Saint Cyr sur Loire

Etat des décisions prises par la maire en vertu des délibérations des 10 avril 2014, 19 juin 2014 et 19 octobre 2017

Décision n°2018-21 du 27 novembre 2018

Avenant n°2 au marché à procédure adaptée – travaux pour la mise aux normes et rénovation de l’école élémentaire

Décision n°2018-22 du 28 novembre 2018

Fixation des tarifs des produits vendus lors de la manifestation organisée par le conseil municipal des jeunes le 21 décembre 2018

Décision n°2018-23 du 12 décembre 2018

Demande de subventions et plan de financement réfection des luminaires de la salle Ronsard